

COMMUNE DE



**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
Mardi 21 janvier à 19H00.**

<b>Nombre de conseillers</b>	
. en exercice	<b>16</b>
. présents	<b>14</b>
. votants	<b>13</b>
<b>Date de convocation</b>	
	<b>10 janvier 2020</b>
<b>Date d'affichage Du compte rendu</b>	

**Etaients présents :** M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire  
Mme Karine DROULIN, M. François PALAO, M. Hervé GICQUEL, Mme Sandrine MARC, maires-adjoints  
M. Franck JOUY, M. Patrick MARIE, M. Frédéric TILLOY, M. Christian MICHEL, M. Franck LEROYER, Mme Jacqueline WENTZEL, Mme Sylviane SIEGFRIED, Mme Delphine BLANCHET, Mme Françoise BERTON.  
Conseillers Municipaux.  
*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Absents :** M. David DEVEAUX, Mme Christelle DRIGNON

**Secrétaire de séance :** M. Christian MICHEL

**ORDRE DU JOUR**

- ✓ Approbation conseil municipal du 10 décembre 2019.
- ✓ Information projet antenne Free.
- ✓ Demande de subvention au titre de la DETR 2020.
- ✓ Demande de subvention au titre des amendes de police.
- ✓ Ouverture de crédits budgétaires anticipés.
- ✓ Local place du 6 juin – fixation loyer Concept Store Rice.
- ✓ Informations et Questions diverses.

M. le Maire ouvre la séance à 19 heures.

M. Christian MICHEL est désigné à l'unanimité, secrétaire de séance.

M. le Maire propose à l'assemblée un point supplémentaire à l'ordre du jour. Il s'agit de désigner un membre titulaire et un membre suppléant parmi les membres de la commission d'appel d'offres pour assister à la commission d'attribution du marché de l'aménagement du giratoire RD7/7A.

**Accord du conseil municipal à l'unanimité.**

Il est proposé d'inverser l'ordre du jour et de passer directement à l'information sur le projet de l'installation de l'antenne Free.

Les conseillers ont été informés de cet implantation en juillet et octobre 2019.

**2. Information projet d'installation antenne relais FREE dans le clocher de l'Eglise**

M. le Maire accueille M. Sator, représentant de Free-mobile et retrace la chronologie des faits.

M le Maire fait remarquer que ce dossier avait été inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal avant la diffusion d'un tract dans la commune.

Suite au premier rendez-vous en Mairie en mars 2019, Free commence en parallèle une prospection de site.

L'implantation d'une antenne sur un terrain privé, sis rue des Chasses à côté d'un bâtiment agricole, a fait l'objet d'une première demande par Free en mars, pour la pose d'un pylône de 33 mètres.

Ce dossier a fait l'objet du dépôt d'une déclaration préalable le 22 mai avec un arrêté d'opposition le 18 juin 2019, pour les motifs suivants :

- Absence d'une haie bocagère pour dissimuler l'antenne d'une alimentation électrique.

Free dépose une deuxième déclaration préalable en mentionnant la prise en charge intégrale de l'extension du réseau soit un cout de 18 000 € et l'implantation d'une haie bocagère.

M. le Maire demande l'installation d'un faux arbre de haut jet pour camoufler l'antenne, mais ces « faux arbres » ne permettent pas l'évolution du réseau (5 G)

Cette nouvelle demande essuie un deuxième refus eu égard au respect de l'environnement et la qualité esthétique des lieux.

Plusieurs endroits hauts ont été évoqués, comme le château d'eau, et un terrain route de Tailleville, jugés peu intéressants par Free.

Suite à ce deuxième refus, M. Satour, informe M. Le Maire qu'un recours devant le tribunal administratif serait engagé avec la certitude de gagner.

En octobre, il est évoqué le site de l'Eglise et une visite du clocher est effectuée. Free s'empresse d'effectuer une étude de faisabilité et de déposer un porteur à connaissance au public début janvier.

Cette étude de viabilité comporte quatre antennes installées à l'extérieur des abats sons et quatre autres factices.

Des trompes -l'œil pouvaient être envisagés pour diminuer l'impact visuel de l'extérieur.

M. Gicquel n'est pas contre la technologie, mais la question est « où peut-on implanter cette antenne » ?

Le projet d'implantation d'une antenne sur le clocher de l'Eglise classée a fait déplacer les administrés.

M. le Maire interrompt la séance afin d'écouter les doléances du public.

Des questions sont posées sur les nuisances, l'impact sur la santé, les distances à respecter par rapport à la petite enfance, les vibrations et détériorations du clocher, l'accord des bâtiments de France et de la paroisse.

M. Satour précise qu'une redevance annuelle de 5 000.00 € serait allouée à la commune, qu'un site Free coûte 300 000 €. et que la nécessité de couverture est imposée par l'Etat du fait de l'arrêt de l'itinérance avec l'opérateur Orange en 2020.

La séance est reprise, et M. le Maire propose un tour de table des élus, qui permet d'émettre à l'unanimité, un avis défavorable à ce projet.

M. Le Maire confirme l'abandon de ce projet dans l'Eglise et M. Satour prend acte de cette décision et qu'il a bien entendu l'ensemble des arguments énoncés par le conseil municipal et le public.

Il est alors proposé de faire évoluer le premier projet et de réfléchir sur l'insertion au mieux de cette antenne relais dans l'environnement.

Une nouvelle étude sera adressée au conseil municipal dans les mois à venir.

## **1. Approbation du conseil municipal du 10 décembre 2019**

---

M. le Maire donne lecture des remarques faites au compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2019 par Monsieur Gicquel et sont reprises comme suit :

- ❖ Place du 6 Juin : la phrase " *M. Gicquel fait remarquer que depuis mai 2018, la municipalité évoque cette assistance à maîtrise d'ouvrage.* « doit être complétée par: «et regrette que depuis cette date la municipalité se soit endormie sur le document du CAUE, sans production suffisante pour espérer voir une réalisation rapide de ce projet, (fait que le CAUE nous a poliment rappelé dernièrement)".

- ❖ Installation d'antennes relais Free sur la commune (dernier paragraphe page 3)

Au lieu de la phrase définitive du document :

*" Du fait du refus des deux permis pour l'implantation d'une antenne free sur la commune, une proposition de poser une antenne dans le clocher de l'église a été proposée à l'opérateur "* phrase finale "imposée sur le "procès-verbal" qui ne dit intentionnellement pas

*- qui a proposé cette solution,*

*- quand et à quelles conditions, mais se contente de parler d'une "évocation" venant d'on ne sait qui, et ne dit rien sur l'origine et les raisons du refus des 2 permis (refus signés par le Maire),*

Il fallait ajouter, pour respecter la vérité des échanges :

"M. Gicquel regrette et dénonce la décision du Maire qui a pris seul l'initiative de refuser l'implantation d'antennes relais en zone rurale et proposé à l'opérateur l'installation sur le clocher de

l'église, bâtiment classé Monument Historique situé en plein cœur de bourg, densément peuplé et proche des écoles et de la Mairie. Il dénonce cette facilité offerte et à priori non demandée, solution qui va à l'encontre du principe de précaution, mis en avant dans d'autres domaines (pollution de la plage par exemple.) sachant que l'installation est amenée à être rapidement renforcée en 5G dont le caractère inoffensif sur l'homme reste à prouver."

❖ **Projet Edifidès (terrain Dubruel)**

La phrase suivante : « **Prévoir une réunion sur les aménagements extérieurs du collectif de la Rue du Hameau de la mer** » est à attribuer au Maire qui répond à la question suivante:

"M Gicquel demande où en est la prise en compte par le promoteur de notre demande concernant l'adaptation de son projet à nos exigences en matière de circulation (piétons vélos autos, voie à double sens.) aux abords de son opération sachant que la demande de permis de construire a déjà été déposée et envoyée bien qu'incomplète ?"

Départ de M. Franck Jouy à 20 heures 45. qui donne pouvoir à M. François Palao pour la suite du conseil municipal.

**Le procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre, est adopté à l'unanimité, avec les modifications ci-dessus.**

### **3. Demande de subvention au titre de la DETR 2020**

M. le Maire informe l'assemblée que suite à un entretien avec les services de l'Etat, le dossier présenté au titre de la DETR 2019 ayant été refusé, il est possible de le représenter cette année. De ce fait, il est préférable de ne présenter qu'un seul dossier.

### **4. Demande de subvention au titre des amendes de police 2020**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux consistant à la sécurisation, il propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police. Le coût des travaux prévus pour la sécurisation du giratoire RD7/RD7A est de 304 748.50 € ht.

Après en avoir délibéré,

#### **Le conseil municipal à l'unanimité,**

- **Sollicite** une subvention au taux le plus élevé au titre des amendes de police.
- **Inscrit** au budget 2020 les crédits nécessaires à cette dépense.
- **Autorise** M. le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération

### **5. Ouverture de crédits budgétaires 2020**

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Maire, jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du conseil municipal, d'engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts au budget de l'exercice.

Considérant, la nécessité de prévoir des crédits pour permettre le mandatement des dépenses d'investissement au vote du budget, en dehors des restes à réaliser repris sur l'exercice 2020 et dans la limite de 25 % du budget précédent,

#### **Le conseil municipal à l'unanimité,**

- Décide dans l'attente de l'adoption du budget primitif de l'exercice 2020
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au mandatement des factures d'investissement
- D'ouvrir des crédits à hauteur de :
  - 5 000 € imputés en dépenses au chapitre 20 – études
  - 100 000 € en dépenses au chapitre 21 - travaux de voirie
  - 20 000 € en dépenses au chapitre 23 - travaux de bâtiments
- Que les crédits précités seront repris au budget primitif 2020.

### **6. Local place du 6 juin – Fixation loyer concept Store Rice**

M. le Maire informe l'assemblée que dans le local « place du 6 juin », une nouvelle activité va être créée prochainement. (Début mai ou juin). Il s'agit d'une boutique-Café associée à une cuisine. Le concept de la RICETERIA est un endroit cosy pour passer un bon moment en famille.

Un bail va être établi et il convient de fixer un loyer.

Après propositions et discussions, M. le Maire propose un loyer de 450 € TTC.  
Des travaux vont être entrepris et financés en partie par le locataire. La commune prend à sa charge l'électricité et les cloisons. En contrepartie, des travaux effectués, M. le Maire propose que des loyers soient déduits en compensation entre le début des travaux et l'ouverture de l'établissement.

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

- Autorise M. le Maire à signer le bail avec les nouveaux locataires.
- Fixe le loyer à 450 € TTC

**7. Désignation d'un membre titulaire et suppléant – ouverture plis marché Aménagement d'un carrefour RD7/7A - Conseil départemental**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux d'aménagement du Rond-point RD7/7A, un appel d'offres a été lancé par le Conseil Départemental.

Afin de participer à la commission d'attribution dudit marché, il est nécessaire de nommer un membre titulaire et un membre suppléant parmi les 3 membres suppléants et les 3 membres titulaires de la commission d'appel d'offres de la collectivité.

M. Hervé GICQUEL et M. François PALAO, membres de la commission d'appel d'offres de la collectivité, se proposent respectivement comme membre titulaire et membre suppléant.

Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **Nomme** M. Hervé GICQUEL et M. François PALAO pour siéger à la commission d'attribution du marché de l'aménagement d'un giratoire carrefour RD7/7A

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

---

- M. le Maire fait un retour sur le repas des aînés, avec toujours plus de participants, et les colis qui ont été bien appréciés.  
Le feu d'artifice du 1<sup>er</sup> janvier a fait l'unanimité des spectateurs.
- Mme Marc propose les dates des commissions de finances élargies pour la préparation du budget 2020, les 11, 18 et 25 février 2020.
- Mr Tilloy demande des informations concernant les aménagements possibles pour agrandir l'épicerie à destination des futurs repreneurs.  
M. le Maire répond que suite à la visite des locaux de la poste avec le technicien et le responsable du bureau, une étude est en cours sur la répartition des locaux.  
A cette réunion, il a bien été mentionné le fait de garder le distributeur de billets.  
M. Tilloy regrette une recrudescence des tags sur le mur près des tennis et des maisons à proximité.
- Mme Droulin réagit à nouveau sur le dispositif de sécurité mis en place devant le riverain sur le trottoir du début du chemin du Cavet pour ralentir les cyclistes devant une entrée de garage. Elle propose de faire enlever une barrière pour la placer sur le trottoir au débouché sur la rue des Trois Grâces.
- Mme Siegfried demande une modification des espaces dédiés aux animations, sur la place du 6 juin, et entre autres, le déplacement du local buvette du comité des fêtes à la saison prochaine.
- M. Marie demande la date de mise en service de l'éclairage public dans le lotissement du Clos des Sages. M. Gicquel répond que la réception des ouvrages est faite, mais il faut attendre la rétrocession du lotissement dans le domaine communal pour la prise en charge par la commune.  
Toutefois, le lotisseur doit faire appel à un fournisseur d'énergie pour mettre en service l'éclairage.
- M. Michel souhaite voir l'ambiance s'améliorer d'ici la fin du mandat.

- Mme Blanchet souhaite connaître le devenir de l'arbre rue Germain Pilon, suite aux réclamations de deux riverains.  
M. le Maire répond que cet arbre a fait l'objet d'un contrôle par un spécialiste et que l'arbre a été diagnostiqué sain. Aussi, une pétition de riverains pour l'abattage de l'arbre a été envoyée à la mairie.  
L'élagage a été demandé à un professionnel qui devrait intervenir rapidement.  
Une question est posée également sur l'association « un café avec 5 pailles ».  
C'est une association participative dont le siège est à Langrune et qui organise des rencontres sur la digue et propose Thé ou café aux promeneurs. C'est un lieu d'échanges et de convivialité. Ils sont équipés d'un vélo avec un coffre en attente d'un local.
- M. Gicquel fait un point sur les travaux.  
La clôture du stade est en fin d'aménagement.  
Les agents procèdent à la remise en état du club de voile (carrelage, peinture, plaques des faux-plafonds) et rappelle de plus que la VMC dans les locaux ne doit pas être arrêtée.  
Le scellement des jeux de fitness est en cours.  
Les travaux du local place du 6 juin vont débiter la semaine 5. (Cloisons, électricité.)  
Une partie du mur Rue Abbé Rolland s'est effondrée. Estimation du coût de reconstruction 47 000 €. Une réflexion est en cours.  
Les travaux d'aménagement de l'ancienne colonie Nestlé en appartements ont débutés.  
De l'éclairage avec détecteur de présence a été posé sur la liaison entre le lotissement « le clos des sages » et la rue piétonne Abbé Rolland.  
Les arceaux de protection des candélabres seront mis en place par le lotisseur au Clos des Sages.
- Mme Berton signale que la rue des 3 grâces est non éclairée depuis quelques temps.
- Mme Wentzel demande le devenir du local 4 rue de la Mer.  
M. le Maire informe l'assemblée qu'un couple de Langrunais est intéressé par la reprise des locaux, pour une ouverture à priori début mai.

L'ordre du jour est épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21 heures 35

Le secrétaire de séance,

**Christian Michel**



Le Maire,

**Jean-Luc GUINGOUAIN**



Mairie - 22 rue de la Mairie -BP 1- 14830 LANGRUNE SUR MER  
Tél : 02.31.97.31.36 – Fax : 02.31.36.01.32 -  
Email : [mairie@mairie-langrune.fr](mailto:mairie@mairie-langrune.fr)  
Site : <http://www.mairie-langrune-sur-mer.fr>

